

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 207 Déontologie et citoyenneté			
Code	PESP2B07	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Isabelle POCOROBBA (isabelle.pocorobba@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à :

- S'interroger sur le concept de citoyens et identifier ses rôles (droits et devoirs).
- Reconnaître et analyser différentes problématiques de la société.
- Porter un regard critique sur ces problématiques.

Dans le respect d'un cadre déontologique et l'adoption d'une démarche éthique responsable, l'étudiant apprendra à se situer dans la profession d'éducateur spécialisé en fonction de ses propres limites et de celles du métier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**

- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
- 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
- 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
- 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
- 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**

- 2.1 Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille.
- 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
- 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
- 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
- 2.5 Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations complémentaires et parfois contradictoires existant entre les dimensions juridiques morales, déontologique du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique.
- 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes

- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
- 3.1 Faire preuve d'indépendance et s'engager avec et pour les personnes dont il a la charge.
 - 3.4 Faire preuve d'indépendance et assumer son rôle social et politique.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
- 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
- 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
- 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.
 - 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)
 - 6.4 Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres.
 - 6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PESP2B03

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP2B07A	Education à la citoyenneté	15 h / 1 C
PESP2B07B	Déontologie	15 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PESP2B07A	Education à la citoyenneté	10
PESP2B07B	Déontologie	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e). Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE. En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education à la citoyenneté			
Code	12_PESP2B07A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage permet de :

- S'interroger sur le concept de citoyenneté et d'identifier ses rôles (droits et devoirs),
- Reconnaître et analyser les différentes problématiques de la société,
- Porter un regard critique sur ces problématiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

S'exercer au jugement critique.

S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.
Entretenir la curiosité.

Développer une attitude vigilante et critique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Présentation des notions de citoyenneté, droits, devoirs

Regard sur des situations concrètes dans leur complexité et y reconnaître son rôle d'acteur social.

Démarches d'apprentissage

Alternance de cours théoriques et d'exercices

Dispositifs d'aide à la réussite

Rencontres étudiants-professeur

Ouvrages de référence

LANNOYE C., 1995, *Introduction : premiers pourquoi, premiers comment*, dans Apprendre la démocratie et la vivre à l'école,
Confédération Générale des Enseignants, Labor, Bruxelles.

Supports

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Travaux

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e). Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE. En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie			
Code	12_PESP2B07B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Isabelle POCOROBBA (isabelle.pocorobba@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La plupart des professions à dimension humaine sont soumises à un code de déontologie. Le code reprend l'ensemble des devoirs liés la profession concernée, ce qui implique l'engagement de chacun à respecter les règles édictées par le code de déontologie. Il intègre également l'obligation du secret professionnel. Qu'en est-il du code de déontologie lié au milieu spécifique du handicap ? Le cours de déontologie du bloc 2 permet de sensibiliser les étudiants au développement d'une approche professionnelle, responsable et respectueuse des personnes relevant du milieu du handicap avec lesquelles ils sont appelés à travailler. Dans le respect d'un cadre déontologique et l'adoption d'une démarche éthique responsable, l'étudiant apprendra à se situer dans la profession d'éducateur spécialisé en fonction de ses propres limites et de celles du métier. Il veillera à transmettre correctement ses observations et informations ; à partager les avis avec les autres et recevoir des conseils avisés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Être capable d'appliquer, dans son quotidien, les principes de morale et d'éthique, liés aux code de déontologie et de chartes professionnelles permettant la pratique du métier d'éducateur spécialisé en accompagnement psychoéducatif.
- Réfléchir et expliciter les valeurs et les principes qui guident l'éducateur spécialisé dans son action.
- A partir d'exemples concrets, de thèmes à exploiter, comprendre et questionner ensemble les dimensions juridiques, morales et déontologiques pour :
 - o Relever les articulations, complémentarités et contradictions entre ces différentes dimensions ;
 - o Apprendre à se construire autour de la relation humaine en utilisant au mieux les ressources des personnes, des institutions et de la législation ;
 - o Apprendre à agir en mesurant les conséquences qu'entraînent les interventions, ou non, dans la vie des personnes et des institutions ;
 - o Trouver les moyens appropriés au but poursuivi et donner la primauté aux intérêts et volontés des bénéficiaires.
- Adopter une attitude générale inspirant la confiance ;
- o Et, plus concrètement, rechercher avec les bénéficiaires des moyens de répondre à leur demande et de respecter leur libre choix sans imposer les siens.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Droits, devoirs et valeurs de la personne à handicap et de l'éducateur.
- Secret professionnel et secret professionnel partagé.
- Éthique et déontologie avec les personnes à handicap.
- Thématiques abordées : l'annonce du handicap, la parentalité, l'accueil du handicap dans les structures ordinaires, le deuil, l'euthanasie, l'accompagnement sexuel...

Démarches d'apprentissage

- Enseignement hybride alternant des moments en direct via TEAMS, en différé via connected et en présentiel en groupes restreints.
 - Comprend des mises en situation concrète, discussion, conscientisation et prise de décision responsable. Travaux de groupe à partir de thèmes choisis dans la sphère du handicap : recherches individuelles et collectives, exposés et échanges.
- La présence aux cours est *vivement* conseillée

Dispositifs d'aide à la réussite

- Utilisation de supports audio-visuels, cours en ligne, documents adaptés aux troubles de l'attention à la demande de l'étudiant, évaluation formative.

Ouvrages de référence

DAVAGLE M., GILLES M., HUVELLE F., ISTACE L., VAN DEN EYNDE M., VANHAVERBEKE J., VAN HOYE P., WACQUEZ J et WAUTIER D. (2013). Les carnets de l'éducateur. Explorateur de la profession. Rhizome ASBL, Marchiennes.

Conseil Consultatif Wallon de la Personne Handicapée (AVIQ). Le secret professionnel partagé. Pistes de réflexion pour une bonne pratique.

Supports

Tous les documents sont déposés dans l'espace dédié au cours sur connected (recueil d'articles scientifiques, PPT, vidéos, documents utilisés pour le cours)

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluation continue (travail de groupe): 30% de la note globale
- Travail individuel à déposer sur connected à la fin du Q2 : 70% de la note globale.

Q 3 :

- Travail écrit: 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	30%		
Période d'évaluation			Trv	70%	Trv	100%

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE. Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e). Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE. En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code

couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).